



Association des Anciens de l'Office National d'Études et de Recherches Aérospatiales

29 avenue de la Division Leclerc
92 Châtillon

Châtillon, le 23 avril 2019

Chères amies, Chers amis,

Après notre Assemblée Générale du 11 avril à Châtillon et suite au vote pour le renouvellement de notre Conseil d'Administration, ce sont donc les 12 mêmes courageux qui vont reprendre le collier. Ce vote ne présentait évidemment aucune incertitude puisque 12 candidats « postulaient » pour 12 postes. Nous regrettons bien sûr l'absence de candidature spontanée de quelques « jeunes », ce sera pour la prochaine fois, nous l'espérons.

Cette Assemblée, qui marquait le 40^{ème} anniversaire de la création de l'Association, s'est terminée, après la partie règlementaire (rapports moral et financier) et les projections* traditionnelles des activités passées, par une réunion conviviale dans le restaurant d'entreprise où exceptionnellement le crémant avait fait place au champagne. Pour l'occasion étaient invités le Président de l'Onera (qui malheureusement ne put nous rendre visite et s'en était excusé personnellement auprès de notre président) et le Secrétaire Général, venu spécialement de Palaiseau, qui a devisé longuement parmi nous, ce que nous avons interprété comme une marque d'intérêt de l'Office pour les anciens.

Rappel des autres activités du premier semestre 2019.

A eu lieu :

- **lundi 1^{er} avril : Conférence «Un interféromètre laser Onera accompagne Gérard MOUROU (Prix Nobel de Physique) dans sa quête des puissances laser extrêmes»** par Jérôme PRIMOT. Une assistance relativement nombreuse, mêlant anciens et « jeunes » actifs, a suivi avec intérêt cette excellente présentation sur un sujet très pointu dans le domaine de l'interférométrie-laser et montrant l'apport des études et réalisations de l'Office dans des domaines scientifiques de pointe.

Suite du programme :

- **jeudi 23 mai : Visites du Château de Vaux le Vicomte et du Musée Safran (Organisation : N. ROUAUD et J. ZEYONS).** Le nombre d'inscrits est de 27 à ce jour : des places sont encore disponibles, n'hésitez pas à contacter les organisateurs.

- **mardi 18 juin : Visites du Musée de la Chasse et du Musée d'art et d'histoire du Judaïsme (Organisation : D. HORRIERE et M. POISSON).** Vous trouverez jointe la fiche d'inscription, laquelle est à nous retourner pour le **vendredi 17 mai au plus tard.**

AAO – ONERA BP 72 – F 92322 CHATILLON CEDEX - Tél. 01 46 73 37 78

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0121 0946 409 – courriel: aao@onera.fr – site: www.ancienonera.fr

Déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 9 Avril 1979. Journal Officiel du 15 Avril 1979 (Loi du 1er Juillet 1901)

Bulletin n° 28

C'est avec un peu de retard selon nos prévisions que ce numéro vous parvient. Nous vous en souhaitons néanmoins bonne lecture.

Le RGPD : kesaco ?

Ce règlement européen concerne la protection de vos données personnelles. Pour plus d'informations, se reporter au document joint à ce courrier.

C'est toujours avec tristesse que nous vous informons de la disparition de quatre de nos adhérents : Pierre LOGEREAU (OE/DEFA) le 9/02/2019 à l'âge de 72 ans, Francis POILANE (CMA) le 14/03/2019 à l'âge de 92 ans, Fernand HAVRET (DES) le 9/03/2019 à l'âge de 86 ans et Jacques VALAZZA (OE/DMPE) le 26/03/2019 à l'âge de 67 ans.

Souhaitant que ces informations et propositions suscitent votre intérêt, nous vous prions de croire, chères amies, chers amis, en nos sentiments très cordiaux.

Le Bureau

CHAQUIN Jean-Pierre (président)
HORRIERE Dominique (vice-présidente)
PACAUD Michel (vice-président)
POISSON Marcelle (secrétaire)
STALIN Georges (trésorier)

() nous renouvelons nos excuses aux membres présents à l'Assemblée pour l'incident technique qui nous a obligé d'annuler 2 autres projections concoctées par notre ami Michel PACAUD, l'une concernant la Ministre des Armées discourant en termes élogieux sur l'Onera et son avenir, l'autre apportant un brin d'humour final.*

Ces deux vidéos sont dès maintenant visibles sur notre site anciensonera.fr

AAO – ONERA BP 72 – F 92322 CHATILLON CEDEX - Tél. 01 46 73 37 78

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0121 0946 409 – courriel: aao@onera.fr – site: www.anciensonera.fr

Déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 9 Avril 1979. Journal Officiel du 15 Avril 1979 (Loi du 1er Juillet 1901)

Le RGPD

Le sigle RGPD signifie Règlement Général pour la Protection des Données personnelles.

Le RGPD est entré en vigueur le 25 mai 2018. Comme il s'agit d'un règlement européen, et non pas d'une directive, le texte est entré en application simultanément dans tous les Etats membres de l'Union européenne, sans transposition dans les droits nationaux. Autrement dit, le Parlement français n'a pas eu besoin de voter la transposition du texte en France.

Il désigne le nouveau texte de référence européen en matière de protection des données personnelles. Il a été conçu pour adapter et moderniser la législation et harmoniser le cadre juridique européen dans ce domaine. Toutes les entreprises, organismes publics et associations des 28 Etats membres de l'Union européenne qui collectent des données à caractère personnel sur les résidents européens sont concernés. Les organisations issues de pays en dehors de l'UE sont aussi concernées si elles collectent et traitent des données personnelles de résidents européens. Les Gafa, Uber, AirBnB et autres sont donc également soumis au règlement.

Il s'applique en particulier à toute association qui collecte, traite et stocke des données personnelles :

Les "données à caractère personnel" sont définies comme toute information se rapportant à une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique.

Le RGPD oblige les associations à mener plusieurs actions :

- Demander expressément le consentement des personnes (adhérents, bénévoles, donateurs...) pour le traitement des données les concernant ;
- Notifier la CNIL en cas de violation des données personnelles (fuites, piratages, dommages...)
- Ne collecter que les informations utiles (minimisation) ;
- Garantir aux personnes concernées l'exercice des droits qui leur ont été octroyés par le RGPD : droit à l'oubli, droit de suppression, droit d'accès, droit à la portabilité, droit de modification... ;
- Mettre en place des mesures de sécurité pour maximiser la protection des données : encodage des données, révision de la politique de confidentialité, définition des accès...

En ce qui concerne notre association, nous avons modifié notre formulaire d'inscription pour être en conformité avec le RGPD.

TSVP

Non-conformité avec le RGPD : quelles sont les sanctions que risquent les associations ?

Heureusement, les associations ne sont pas spécialement ciblées par le RGPD. En effet, ce dernier a été surtout instauré pour encadrer les actions des entreprises qui font du traitement des données leur activité principale, que l'entreprise soit européenne ou non. Malgré tout, le risque d'être sanctionné en cas de non-conformité est réel s'il y a contrôle. Et les sanctions encourues ne sont pas légères. Les sanctions financières peuvent aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires mondial pour les entreprises. Pour les géants du web comme Facebook ou Google, la note pourrait atteindre des dizaines ou des centaines de millions d'euros. Cependant, les multinationales ne sont pas forcément les entreprises les plus exposées car elles ont des armées de juristes et d'experts qui travaillent à plein temps sur le sujet.

A ce jour, nous n'avons pas encore entendu parler de sanctions à l'encontre d'associations.

Jacques Zeyons



Association des Anciens
de l'Office National d'Études et de Recherches Aérospatiales

29 avenue de la Division Leclerc
92 Châtillon

**Visites du musée de la Chasse et de la Nature
et du musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme**
Mardi 18 juin 2019

Deux groupes seront constitués en raison des horaires d'ouverture des musées.

- **Matin :** groupe A : visite guidée du musée de la Chasse et de la Nature
au 62, rue des Archives 75003 Paris
groupe B : visite guidée du musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme
au 71, rue du temple 75003 Paris
- **Déjeuner** dans le quartier
- **Après midi :** groupe A : visite guidée du musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme
groupe B : visite guidée du musée de la Chasse et de la Nature

Moyen d'accès - Métro : Rambuteau (ligne 11) ou Hôtel de Ville (ligne 1)
RER B : station Chatelet- Les Halles

Coût de la sortie : 70 €

Les participants recevront environ 2 semaines avant la sortie une convocation confirmant l'heure et le lieu de rendez-vous ainsi que la liste des participants.

Responsables :
Dominique HORRIERE
Marcelle POISSON

Voir commentaires au verso

✂



FICHE d'INSCRIPTION

**Visites du musée de la Chasse et de la Nature et
du musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme**
Mardi 18 juin 2019

Nom : **Prénom :**

Nom : **Prénom :**

Date et signature :

*Fiche à retourner à l'Association, **au plus tard pour le vendredi 17 mai 2019**
accompagnée d'un chèque de 70 € par personne*

AAO – ONERA BP 72 – F 92322 CHATILLON CEDEX

Tél. 01 46 73 37 78 - www.ancienonera.fr - courriel : aao@onera.fr

Déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 9 Avril 1979. Journal Officiel du 15 Avril 1979 (Loi du 1er Juillet 1901)

Musée de la chasse et de la Nature

Le **Musée de la Chasse et de la nature** occupe l'hôtel de Guénégaud des Brosses, construit par François Mansart en 1655. Inauguré par Malraux en 1967, il a été agrandi en 2007 par l'achat de l'hôtel voisin, l' Hôtel de Mongelas (18e siècle).

Réunion d'œuvres d'art (peintures, sculptures, tapis, tapisseries, armes, trophées, objets d'art, photographies, etc...) les collections sont présentées dans une muséographie originale associant les œuvres à des animaux naturalisés, évoquant ainsi les rapports de l'homme à l'animal à travers le riche patrimoine artistique qu'ils inspirent de l'Antiquité à nos jours. Cette proposition est fidèle à l'esprit qu'ont souhaité les fondateurs, celui d'une « **maison d'amateur d'art** ».



Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme

Le **musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme** présente des collections d'œuvres d'art et de documents retraçant la vie des Juifs en Europe : stèles funéraires médiévales, objets culturels, manuscrits enluminés, vaisselle, peinture et gravure, maquettes de synagogues d'Europe Centrale, l'affaire Dreyfus, etc.

Ce parcours historique et culturel traverse à la fois le temps et l'espace. Il entraîne le visiteur sur les traces des communautés juives, de l'Europe à l'Afrique du Nord, du Moyen-âge à nos jours en nous faisant découvrir les différents aspects de la vie quotidienne juive, social, religieux et intellectuel.



AAO – ONERA BP 72 – F 92322 CHATILLON CEDEX

Tél. 01 46 73 37 78 - www.anciensonera.fr - courriel : aao@onera.fr

Déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 9 Avril 1979. Journal Officiel du 15 Avril 1979 (Loi du 1er Juillet 1901)